

ÉTAT DU MAINE

COUR SUPÉRIEURE

TRIBUNAL DE DISTRICT

_____,
Numéro de dossier _____

Lieu _____
Numéro de dossier _____

Plaignant
c.

**ORDONNANCE SUR LA REQUÊTE
DEMANDANT LA DIVULGATION DE
L'ADRESSE**
42 U.S.C. 653

Partie défenderesse

Ceci est une procédure en Divorce Paternité et établissement des droits des parents Séparation de corps Autre _____. Le/la Plaignant Partie défenderesse a déposé une requête où il/elle soutient qu'il/elle n'a pas pu signifier les documents à l'autre partie en dépit d'efforts assidus pour le faire et qu'il/elle a raisonnablement lieu de penser que le Department of Health and Human Services peut avoir des renseignements sur l'adresse de l'autre partie et demande à ce que le Département fournissent de tels renseignements à ce Tribunal aux fins de signification de l'autre partie.

Le Tribunal instruit par la présente le Clerc à signifier une copie de cette Ordonnance et une copie de la requête au Department of Health and Human Services et au Office of the Attorney General. La signification peut être effectuée par courrier prioritaire postal. Trente (30) jours après la date de la signification ou avant, le Département avisera le Tribunal de toute objection à la requête. Si le Département dépose en temps opportun une objection, alors le Tribunal fixera une audience pour cette affaire. Si le Département ne dépose par d'objection en temps opportun, alors la requête est considérée comme accordée et, sans ordonnance supplémentaire de ce Tribunal, le Département fournira dans les meilleurs délais au Tribunal, à huis clos, la dernière adresse connue, si elle est connue du Département, du/de la Plaignant Partie défenderesse. Si après des efforts assidus de recherche, l'adresse est inconnue du Département, alors il devra dans les meilleurs délais aviser le Tribunal que l'adresse est inconnue. La divulgation de tout renseignement au Tribunal dans le cadre de cette ordonnance ne sera limitée qu'aux fins de permettre au Tribunal de signifier la partie visée par la requête. L'auteur de la requête devra rembourser au Tribunal les frais associés à cette signification. Le Tribunal ne divulguera pas les renseignements obtenus dans le cadre de cette ordonnance à l'auteur de la requête.

Date : _____

Juge/Magistrat, Tribunal de district du Maine

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Les parties ont obtenu une copie de la présente Ordonnance et, le cas échéant, une copie de la requête en envoyant les copies de ces documents par courrier postal comme suit :

- Avocat du Plaignant/Plaignant lui-même
- Avocat de la Partie défenderesse/Partie défenderesse elle-même
- Tuteur à l'instance
- Department of Health and Human Service, Division of Support Enforcement and Recovery
- Office of the Attorney General
- Autre :

Date : _____

Clerc, Tribunal de district du Maine